

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - n° 40 - 06/04/2023**

SEANCE DU 6 AVRIL 2023 à 19 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTES : Pour 26 Contre 0 Abstention 0
Date de Convocation : 31 mars 2023

Vu les articles L. 2121.14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur Camille BOERIO, délibérant sur le compte administratif du budget annexe camping de l'exercice 2022 dressé par Madame Jamilah HABSAOUI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°. Lui donne acte de la présentation du compte administratif du budget annexe camping lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	14 687,42 €			338,58 €	14 687,42 €	338,58 €
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice.....	36 303,42 €	35 717,62 €	195 210,85 €	173 898,03 €	231 514,27 €	209 615,65 €
TOTAUX.....	50 990,84 €	35 717,62 €	195 210,85 €	174 236,61 €	246 201,69 €	209 954,23 €
Résultats de clôture.....	15 273,22 €		20 974,24 €		36 247,46 €	- €
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....	50 990,84 €	35 717,62 €	195 210,85 €	174 236,61 €	246 201,69 €	209 954,23 €
RESULTATS DEFINITIFS.....	15 273,22 €		20 974,24 €		36 247,46 €	

2°. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du résultat d'exécution présenté par le Trésorier ;

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

